

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3793)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS22

présenté par

Mme Battistel, rapporteure et Mme Gaillot, rapporteure

ARTICLE 2 BIS A

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« II. – Le 1° de l'article L. 162-1-14-1 du code de la sécurité sociale est complété par les mots : « , y compris dans l'accès... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.